

Mars 2021

● Actualités

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a conduit à l'arrêt des examens pendant les deux mois de confinement (mars et avril 2020).

La reprise de l'activité des permis de conduire s'est déroulée progressivement à compter du 11 mai 2020 avec, dans un premier temps, la reprise des examens moto et poids lourds le 25 mai 2020 puis, dans un second temps, de la catégorie B le 08 juin 2020.

1. COMMENT SE DÉROULENT LES EXAMENS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE ?

✓ Un protocole sanitaire a été mis en place pour l'ensemble des examens du permis de conduire

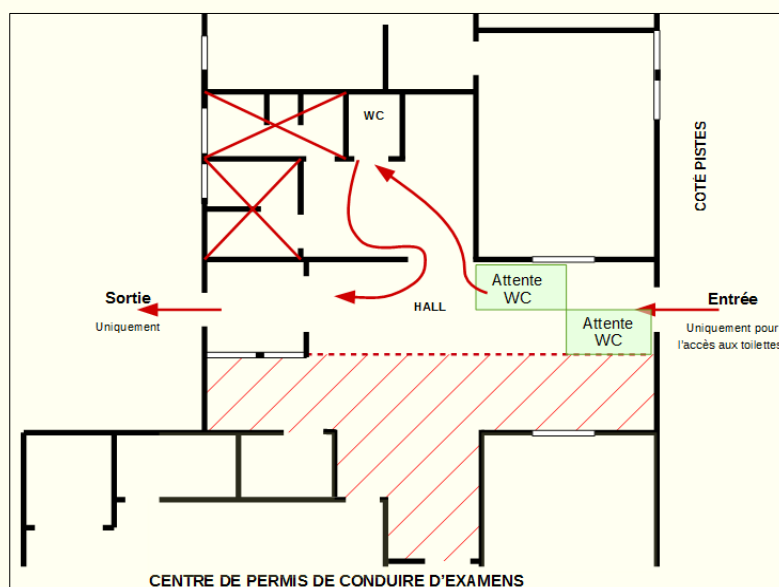
✓ Le port du masque chirurgical est généralisé et **obligatoire** pour passer les épreuves du permis de conduire sur le territoire national et concerne tous les intervenants : inspecteurs, accompagnateurs et candidats. Pour rappel, le masque doit couvrir le nez et la bouche

✓ Le candidat présente sa pièce d'identité à l'inspecteur et facilite la vérification de l'identité en retirant momentanément son masque pour cette opération

✓ Dans toutes les catégories, le poste de conduite est désinfecté après chaque candidat et le véhicule constamment aéré

✓ Le centre des examens de Mainvilliers est interdit au public sauf rendez-vous et accès aux toilettes pour les candidats au permis de conduire. La circulation au sein du bâtiment est effectuée selon un fléchage permettant la gestion des flux de personnes (sens unique, entrée et sortie différenciées) permettant ainsi le respect du protocole sanitaire en vigueur.

✓ Enfin, la vérification portant sur un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, la question en lien avec la sécurité routière et la question portant sur les notions élémentaires de premiers secours sont suspendues jusqu'au 31 juillet 2021



2. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU PERMIS MOTO DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2020

- ✓ Objectifs : adapter l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 aux risques inhérents à la conduite des deux-roues motorisés ainsi qu'aux enjeux communs de sécurité routière, notamment la prise en compte des trajectoires de sécurité
- ✓ Mise en place d'une nouvelle épreuve théorique moto (ETM) : code de la route spécifique à la conduite des deux-roues motorisés
- ✓ A partir du 1^{er} janvier 2021, tous les candidats se présentant aux épreuves pratiques du permis de conduire des catégories A1 et A2 devront avoir validé l'épreuve théorique moto (ETM)



● Les chiffres en Eure-et-Loir

Les chiffres du permis

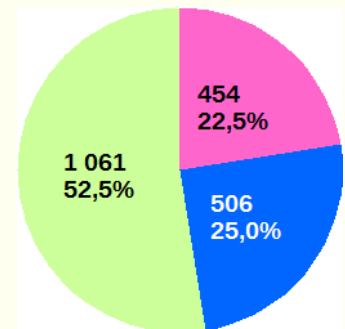
✓ Les suspensions du permis de conduire

2 021 suspensions de permis ont été prononcées en 2020 à la suite de contrôles réalisés par les forces de l'ordre en Eure-et-Loir (2 285 suspensions de permis en 2019). Cette amélioration est à pondérer du fait du confinement en début d'année.

2020: 2 021
(2019 : 2 285)
(2018 : 2 379)

- Excès de vitesse
- Conduite sous l'emprise de l'alcool
- Conduite sous l'emprise de stupéfiants

Causes des suspensions



Les excès de vitesse, après une hausse de 10 points entre 2018 et 2019, progressent à nouveau de + 7 points en 2020. Ils constituent la **cause principale des suspensions**. La conduite sous l'emprise de l'alcool et la conduite sous l'emprise de stupéfiants diminuent respectivement de 7 points et 1 point.

✓ Reconstituer son capital point

Les points perdus peuvent être récupérés de deux manières :

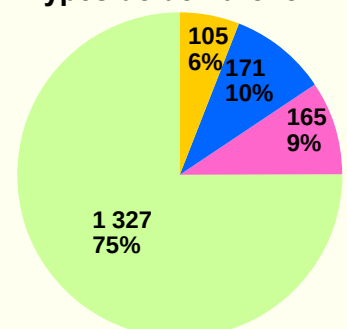
- ↪ **En adoptant un comportement responsable au volant :**
 - en cas de perte d'un seul point, celui-ci est réattribué après 6 mois sans infraction ;
 - en cas de perte de plusieurs points, ceux-ci sont réattribués après deux ou trois ans* sans nouveau retrait de point(s). * selon la nature de l'infraction.
- ↪ **En suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière (limité à 1 par an). Le stage se déroule sur 2 jours et à l'issue de celui-ci, 4 points maximum peuvent être récupérés.**

En 2020, **118 stages** ont été organisés dans le département, dans 7 **centres agréés**. Volontairement ou à la suite d'une décision de justice, **1 768 personnes** ont suivi ces stages (contre 2 197 en 2019). On note une augmentation des peines alternatives (171 contre 42 en 2019).

2020 : 118
(2019 : 198)
(2018 : 155)

- Démarche volontaire
- Obligation de stage pour permis probatoire
- Obligation de sensibilisation en peine alternative
- Obligation de participation en peine complémentaire

Types de démarche



Les chiffres des examens du permis de conduire en 2020

✓ La catégorie B (véhicules légers)

Taux de réussite global

Eure-et-Loir : 63,29%
National : 59,85%

Taux de réussite en première présentation

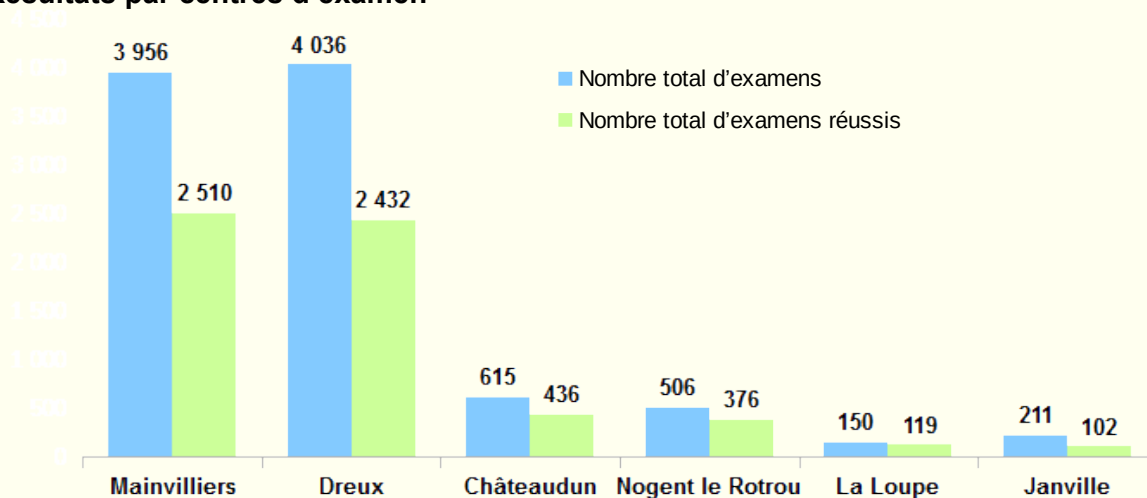
Eure-et-Loir : 66,38%
National : 61,23%



Centre des examens du Permis de conduire de Mainvilliers

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. En raison des 2 mois de confinement, le nombre d'examens réalisés est nettement inférieur à celui de 2019. Cependant, rapporté aux dix mois d'activité ce nombre est cohérent avec ceux des années précédentes. Le taux de réussite progresse de 1,63 points, taux significativement supérieur à la moyenne nationale

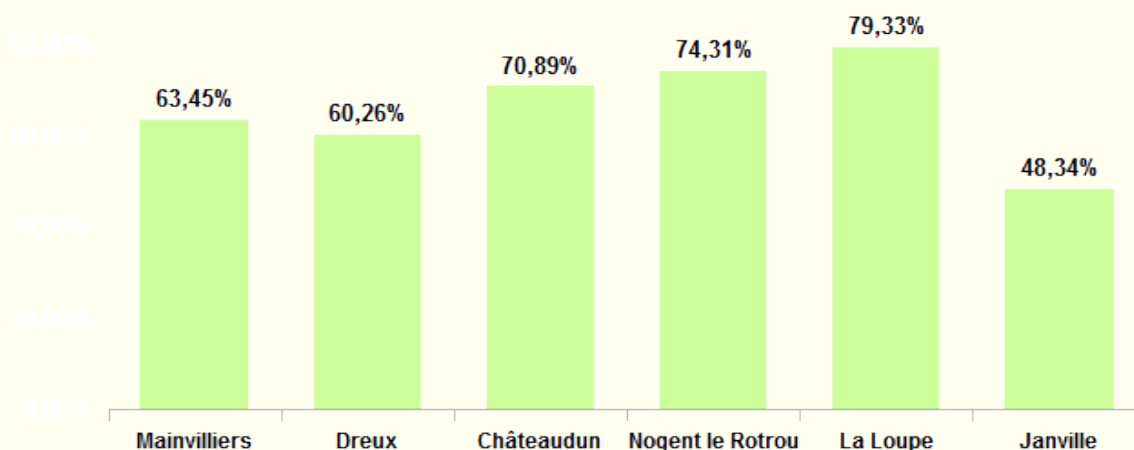
Résultats par centres d'examen



Comparatif annuel

Année	Nombre d'examinés	Nombre d'examinés reçus	% de réussite
2020	9 504	6 015	63,29%
2019	11 449	7 060	61,66%
2018	12 258	7 483	61,05%

Taux de réussite par centre d'examen

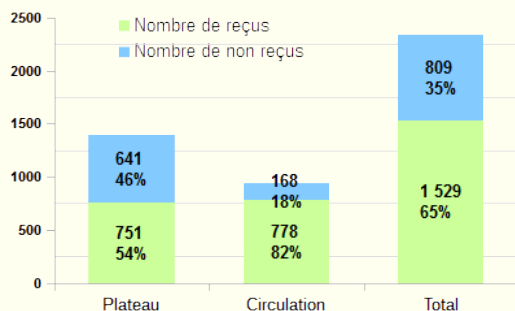


✓ Les catégories moto (A1 et A2)

Nombre d'examens
moto réalisés

2020: 2 338
(2019 : 2 950)
(2018 : 2 887)

taux de réussite et volumes



	Nombre d'examinés
Plateau	1 392
Circulation	946
Total	2 338

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
A1	140	69,29%	5,99%
A2	2 198	65,15%	94,01%
Total	2 338	65,40%	100,00%

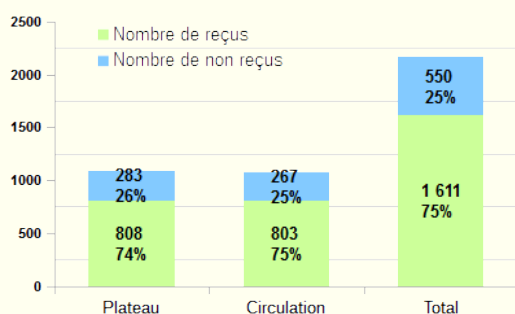
En raison de la crise sanitaire, le nombre d'examens moto réalisés en 2020 a considérablement diminué (- 612).

✓ Les catégories Poids Lourds (BE, C, C1, C1E, CE, D et DE)

Nombre d'examens
Poids Lourds réalisés

2020 : 2 161
(2019 : 2 429)
(2018 : 2 251)

taux de réussite et volumes



	Nombre d'examinés
Plateau	1 091
Circulation	1 070
Total	2 161

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
BE	550	73,09%	25,45%
C	726	77,82%	33,60%
C1	106	89,62%	4,91%
C1E	23	82,61%	1,06%
CE	693	69,99%	32,07%
D	63	71,43%	2,92%
DE	/	/	/
Total	2 161		100%

Comparé à 2019, la catégorie poids-lourd a bénéficié de 268 examens en moins en raison de la crise sanitaire. En revanche, on constate que les catégories prépondérantes sont désormais les catégories C et CE (C et BE en 2019).

L'activité poids-lourd représente une part non négligeable des examens réalisés dans le département.

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

☎ : 02 37 20 40 60

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT) / Bureau de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire (BERPC)

Sources des données : SERBAT / BERPC et SERBAT / BSR - Conception / mise en page : SCCT / PCT